

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTIÈME SESSION


2387^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

 Jeudi 23 octobre 1975,
 à 15 h 35

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 15 de l'ordre du jour :	Page
Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (<i>fin</i>)	649

Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

*En l'absence du Président, M. Nzengeya (Zaïre),
 vice-président, prend la présidence.*

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

**Election de cinq membres non permanents
 du Conseil de sécurité (*fin*)**

1. Le PRÉSIDENT : La décision d'ajourner pendant 48 heures l'examen du point 15 de l'ordre du jour a été prise à la fin de la 2386^e séance plénière, mardi après-midi. La présente séance a été convoquée à la demande du Président du groupe des Etats d'Asie.

2. L'Assemblée va maintenant reprendre la procédure de vote pour l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité qui remplacera un pays du groupe des Etats d'Asie, l'Irak. Les membres de l'Assemblée se rappelleront que nous avons procédé à trois tours de scrutin limité, puis à trois tours de scrutin libre, qui n'ont pas été décisifs.

3. Avant de procéder au prochain tour de scrutin, je donne la parole au représentant du Koweït, président du groupe des Etats d'Asie.

4. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Je veux qu'il soit bien clair que je prends la parole en tant que représentant du Koweït et en aucune autre qualité. Les six tours de scrutin secret que nous avons eus depuis lundi démontrent notre neutralité, mais n'ont pas été très édifiants. Nous sommes dans l'impasse. Aucun des deux candidats n'a obtenu la majorité requise des deux tiers.

5. Il est certain que l'un peut empêcher l'autre d'obtenir des voix, mais le vote au scrutin secret avive encore la confrontation. C'est seulement par des consultations dans une atmosphère sereine que l'on arrivera à un esprit de compromis. Ma délégation a conscience des conséquences graves que pourrait avoir cette répétition sans fin de ces tours de scrutin secret à l'Assemblée générale. Ma délégation se préoccupe du fait que cette procédure pourrait ternir l'image que donne l'Assemblée générale que nous ne pouvons paralyser par de tels votes. Elle est également préoccupée du prestige des deux Etats en question, l'Inde et le Pakistan, qui sont les amis de presque tous les Membres

de l'ONU et qui restent les amis de presque tous les Etats du monde entier.

6. C'est pourquoi ma délégation, par amitié pour ces deux pays et pour nous aider à sortir de cette impasse de mauvaise aloi, lance un appel sincère et retentissant à l'un des deux candidats pour qu'il se désiste en faveur de l'autre, et elle joint à cet appel fraternel l'assurance positive que le Koweït appuiera pleinement la candidature du pays qui se sera retiré lorsqu'il la posera de nouveau au Conseil de sécurité.

7. Nous nous engageons également à faire tous nos efforts pour assurer le succès de cette candidature. Le sous-continent asiatique est bien connu pour sa sagesse et pour sa tolérance. Il ne s'est jamais refusé à donner un conseil lorsqu'un conseil était sollicité, ni à entendre un appel fraternel. C'est pour cette raison que ma délégation espère la réponse de l'un des deux Etats en question à mon appel sincère et fraternel. Cet appel, j'en suis sûr, sera entendu.

8. M. ADJIBADÉ (Dahomey) : Je voudrais intervenir pour me joindre à l'appel que vient de lancer mon ami et collègue du Koweït, M. Bishara, pour que l'un des candidats — ceux pour qui nous avons eu à voter depuis lundi en vue de pourvoir la cinquième place au Conseil de sécurité — puisse permettre à l'Assemblée de compléter la tâche qu'elle avait commencée.

9. Il est certain que si nous devons poursuivre le vote dans les mêmes conditions, nous ne pourrions pas nous acquitter de notre tâche. C'est pourquoi le Dahomey considère comme un appel de la raison et un appel du cœur celui que vient de lancer le représentant du Koweït. En effet, ce n'est pas de gaieté de cœur que chaque fois qu'on nous distribue les bulletins, la plupart des délégations doivent choisir entre l'Inde et le Pakistan, étant donné les rapports très étroits que les gouvernements de ces délégations entretiennent avec le Gouvernement pakistanais et le Gouvernement indien.

10. Ce serait donc un concours précieux que l'un ou l'autre de ces pays nous apportera en répondant à l'appel du représentant du Koweït. Je tiens à préciser que la réponse de l'un ou l'autre à cet appel et l'élection de l'un ou l'autre qui s'ensuivra, ne devront être considérées ni comme un échec ni comme un succès. L'attitude de ces deux pays, l'Inde ou le Pakistan, doit être envisagée par nous comme l'expression de l'esprit de solidarité, de tolérance et de collaboration qui anime le tiers monde et particulièrement l'Asie.

11. Le représentant du Koweït a dit que celui des deux candidats à qui ne sera pas donnée l'opportunité de pouvoir servir au Conseil de sécurité pendant l'année 1976 peut être assuré de l'appui moral de l'Afrique et de l'Asie qui n'épargneront aucun effort pour aider ce pays à pouvoir, comme il le souhaite,

apporter sa collaboration à l'avenir aux travaux du Conseil de sécurité.

12. J'espère que cet appel qui est venu du fond du cœur du représentant du Koweït sera entendu et que très rapidement l'Assemblée sera en mesure de compléter sa tâche.

13. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : L'état de choses dans lequel se trouve actuellement l'Assemblée générale indique bien clairement que l'élection d'un poste asiatique au Conseil de sécurité constitue une impasse dont on ne sortira pas facilement. Et ceci, de façon curieuse, a une certaine logique. En effet, l'Assemblée doit se prononcer pour l'un des deux candidats qui non seulement ont tous deux le droit le plus légitime à aspirer à ce poste si délicat, mais, à l'appui de leurs aspirations respectives, ont des antécédents si nobles que c'est une tâche en elle-même des plus délicates que de voter en faveur de l'un ou en faveur de l'autre. C'est ce qu'on appelle en français "l'embarras du choix".

14. L'Inde comme le Pakistan représentent dignement l'Asie et ce continent est aussi bien représenté par l'Inde que par le Pakistan. Si nous continuons à voter comme nous l'avons fait ces derniers jours, tout laisse penser que les résultats ne varieront pas de façon importante pour autant. Et ceci parce que, après l'élection, du fait de toutes les difficultés qu'elle implique les pays qui ont accordé leur appui à l'un ou l'autre ne modifieront pas essentiellement leurs positions. La tâche en soi — de voter pour l'un ou l'autre — a été, comme j'ai dit, extrêmement difficile; cela représentait un choix pour lequel, en mesurant soigneusement toutes les circonstances, le soutien donné à l'un ou l'autre pays représentait pour les délégations une tâche très complexe.

15. Que faire dans ces circonstances ? Je crois que la proposition du représentant du Koweït, est une preuve de très grande sagesse. Il est évident que la solution doit venir des deux pays directement intéressés et concernés. Ce n'est qu'en répondant à un appel comme celui qu'a adressé au nom de son pays le représentant du Koweït et auquel s'est rapidement associé notre collègue et ami, le représentant du Dahomey, que la question pourra être résolue de façon satisfaisante. La collaboration toujours plus étroite entre l'Inde et le Pakistan nous autorise, nous qui nous considérons comme les amis et les frères de ces deux pays, comme c'est le cas de l'Argentine, à appuyer de tout cœur l'appel qu'a lancé le représentant du Koweït. Notre collègue du Dahomey l'a bien dit. Si l'un de ces deux pays décide de se retirer de son propre chef, personne ne pourra parler de succès ou d'échec, mais tout simplement d'un triomphe, celui de la raison et de la fraternité.

16. Il est clair que pour les deux pays qui ont tant d'arguments qui leur permettent d'espérer faire partie du plus haut organe exécutif de l'ONU, la décision de se retirer ne peut ni ne doit être facile et je voudrais exprimer à la délégation qui accomplira cette décision si difficile mon appui moral et ma considération la plus favorable lors d'une prochaine candidature si ce pays désire la présenter à l'avenir.

17. Pour ma part, je puis assurer à la délégation qui en se retirant résoudra ainsi ce problème que la délé-

gation argentine l'appuiera au moment où elle présentera plus tard sa candidature si légitime. Je ne voudrais pas m'étendre davantage, mais je pense que la grande majorité des pays ici représentés partagent mon point de vue et le point de vue que nous a exprimé avec tant d'éloquence le représentant du Koweït. En ce qui me concerne, j'y souscris à 100 pour 100 et je pense que nous pourrions résoudre de manière amicale et à la satisfaction de tous cette question délicate.

18. M. HOVEYDA (Iran) : Je pense que les membres de l'Assemblée seront d'accord avec moi pour dire que l'Inde comme le Pakistan, durant leurs mandats antérieurs au Conseil de sécurité, ont contribué positivement au travail de cet important organe. Je suis également sûr que l'Assemblée pense que ces deux pays peuvent encore beaucoup contribuer au travail du Conseil de sécurité et c'est sans doute la raison pour laquelle elle n'est pas arrivée à choisir d'une manière définitive entre les deux.

19. Mon pays entretient d'excellentes relations avec le Pakistan comme avec l'Inde. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur les liens nombreux et étroits qui nous unissent les uns aux autres dans cette région du monde. Mais c'est justement à cause de ces liens étroits que je voudrais me joindre à l'appel des représentants qui m'ont précédé afin de demander aux deux délégations, celle de l'Inde et celle du Pakistan, de considérer la possibilité pour l'une d'elles de se retirer en faveur de l'autre et de maintenir ainsi l'esprit de solidarité qui a toujours animé notre groupe de pays du tiers monde.

20. Mais il est évident que le retrait de l'une de ces deux délégations doit seulement signifier un sacrifice provisoire. En effet, comme l'a dit le représentant du Koweït, le pays qui se retirera aura toujours le loisir de se présenter à une autre occasion afin de servir au Conseil de sécurité.

21. Nous avons entendu les représentants du Koweït, de l'Argentine et du Dahomey dire le sentiment de la majorité des groupes asiatiques, latino-américain et africain. Je veux, pour ma part, et avec votre permission, Monsieur le Président, ajouter un mot en ce qui concerne la délégation iranienne : j'assure à la délégation qui se retirera, l'appui entier de ma délégation lorsqu'elle se présentera à nouveau au Conseil de sécurité.

22. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation, à l'instar des autres délégations ici, a suivi avec beaucoup d'intérêt les résultats des différents scrutins pour l'élection d'un membre du Conseil de sécurité qui est recherchée à la fois par l'Inde et par le Pakistan. Les résultats très serrés de ce scrutin montrent clairement que la communauté internationale reconnaît la contribution faite par ces deux pays au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'Egypte a la plus haute estime tant pour l'Inde que pour le Pakistan et a toujours eu avec eux les relations les plus fraternelles.

23. C'est dans cet esprit et en suivant de très près ce qui a été dit ici que ma délégation lance également un appel à ces deux délégations pour qu'elles examinent la possibilité de se mettre d'accord entre elles en n'avancant qu'une seule candidature et que donc l'une

se retire en faveur de l'autre. Cela évitera à l'Assemblée de procéder à des scrutins répétés sur une question qui nous préoccupe tous. Nous sommes certains qu'une réponse positive à cet appel sera appréciée par les membres de l'Assemblée étant donné qu'elle traduirait l'esprit de solidarité du tiers monde.

24. Je dois déclarer, en toute équité, que la délégation qui se retirerait recevrait l'appui de l'Égypte lorsqu'elle présenterait à nouveau sa candidature au poste de membre du Conseil de sécurité. C'est dans ce sens que ma délégation lance cet appel aux délégations indienne et pakistanaise, afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale.

25. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : La compétition fraternelle et amicale — et je répète "compétition"; je n'utilise pas le mot "affrontement" — qui se manifeste dans cette assemblée entre trois délégations asiatiques — et je dis "délégations", et non pas pays ou gouvernements ou chefs d'Etat — aurait dû normalement se dérouler au sein du groupe régional de l'Asie, au niveau des ambassadeurs. Il est regrettable qu'il soit devenu nécessaire de porter devant l'Assemblée générale la discussion se rapportant aux vacances qui doivent être comblées par les pays asiatiques du Conseil de sécurité.

26. Les résultats non concluants des scrutins secrets nous ont montré à tous clairement que l'Inde comme le Pakistan jouissent d'un appui important et que l'un peut empêcher l'élection de l'autre. Comme dirait un croupier français : "les jeux sont faits".

27. Il est évident qu'aucun de ces deux pays ne peut être élu même si nous procédons à un très grand nombre de scrutins limités. Par conséquent, je me rallie à mes collègues qui ont pris la parole avant moi cet après-midi et je lance un appel sincère à chacun des deux candidats pour qu'il se retire en faveur de l'autre afin que notre tâche soit facilitée.

28. Je n'ai pas de mandat pour parler au nom du groupe des pays non alignés mais je suis certain que le candidat qui se retirera dans un esprit de bonne volonté et de coopération, bénéficiera de l'appui total du groupe des pays non alignés à une prochaine occasion. Les deux délégations, c'est-à-dire celle de l'Inde et celle du Pakistan, ont mené leurs négociations de façon courtoise et amicale. Aucun signe d'amertume ou de rancœur ne s'est manifesté. Après tout, dans un passé récent, il s'agissait d'un seul et même peuple, ce qui est toujours vrai sur les plans culturel et social, si ce n'est sur le plan politique, raison pour laquelle, peut-être, ces deux pays n'ont pas voulu que d'autres s'ingèrent indûment dans leurs négociations de façon à ne pas dramatiser un incident aussi mineur et temporaire sur une question aussi limitée que celle de l'obtention d'un siège non permanent au Conseil de sécurité. La délégation qui retirera sa candidature n'aura pas perdu pour autant son prestige, lequel demeurera inchangé. Il en faut davantage pour affecter la dignité et le prestige d'une délégation ou d'un Etat que le simple retrait d'une candidature à une élection dans une organisation internationale.

29. Mon pays entretient les meilleures relations sur les plans de la diplomatie et de la coopération avec l'Inde et le Pakistan, à tous les niveaux. Il me serait très agréable bien sûr, de voir les deux délégations se congratuler dans un esprit de respect mutuel et

d'amour fraternel à l'issue de notre appel que, sans aucun doute, l'une d'elles suivra dans un geste de magnanimité et de solidarité avec le tiers monde.

30. M. AL-SHAikhLY (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de ces derniers jours, l'Assemblée générale a essayé plusieurs fois, sans résultat, d'élire un nouveau membre au siège dévolu aux pays asiatiques et qui doit être laissé vacant par l'Irak à la fin de l'année. L'impasse créée par les deux candidats asiatiques, à savoir l'Inde et le Pakistan, démontre à l'évidence la très grande confiance dont chacun de ces pays jouit auprès des membres de la communauté internationale. Comme c'est le siège de l'Irak qui est en jeu, je pense qu'il appartient à ma délégation de lancer un pressant et amical appel à l'Inde et au Pakistan pour qu'ils répondent à ceux qui leur ont déjà été adressés par d'autres délégations afin que l'un de ces deux pays puisse se retirer en faveur de l'autre dans l'intérêt des travaux de cette session de l'Assemblée générale et des Nations Unies dans leur ensemble. Un accord entre les deux candidats serait vivement apprécié de tous les Membres de l'ONU.

31. M. AZZOUT (Algérie) : L'Assemblée générale a consacré de longues séances au vote qui devait normalement départager les candidats au Conseil de sécurité. Ceci a été en vain. La détermination des deux pays à maintenir leur candidature n'a d'égale que la détermination de leurs appuis respectifs, ce qui conduit l'Assemblée à une véritable impasse. Afin de surmonter cette difficulté, la délégation algérienne qui nourrit une égale amitié pour le Pakistan et pour l'Inde, croit de son devoir de lancer un appel et de soutenir celui lancé par le représentant du Koweït, aux deux délégations afin de trouver une solution honorable à ce problème. Nous sommes persuadés que le désir de l'un et de l'autre pays est, avant tout, de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité au sein de l'organe suprême des Nations Unies, le Conseil de sécurité.

32. L'Algérie a siégé au Conseil de sécurité aux côtés de l'Inde et du Pakistan en 1968 et en 1969 et sait combien les deux pays ont contribué à la solution de nombreux problèmes qui ont été traités à cette époque. Nous sommes certains que notre appel sera entendu et que l'un des candidats se retirera en faveur de l'autre. Nous sommes certains également que les membres de l'Assemblée n'oublieront pas ce geste lorsqu'ils auront à élire, à la prochaine session, les membres non permanents du Conseil de sécurité.

33. M. PANYARACHUN (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt et une grande compréhension les appels pressants lancés par les précédents orateurs aux deux parties directement intéressées, et qui sont encore en compétition pour l'élection à l'un des sièges non permanents du Conseil de sécurité. Ma délégation s'associe aux remarques faites par l'orateur précédent et nous pensons que la bonne volonté dont ferait preuve l'une ou l'autre des parties conduirait à la solution de ce problème.

34. D'autre part, j'ai écouté avec un vif intérêt non seulement les appels mais également les promesses d'appui, faites par certains orateurs, à l'occasion d'une prochaine élection à un siège au Conseil de sécurité. Je pense que l'on ne me fera pas grief d'ajouter qu'un facteur important a, selon nous, joué un rôle

significatif dans le débat, et peut-être aussi dans cette élection au siège du Conseil de sécurité.

35. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au début de l'élection en vue de pourvoir le siège au Conseil de sécurité, trois candidats étaient en présence. Je voudrais également remettre en mémoire que, le lundi 20 octobre, au cours de la 2385^e séance, le troisième candidat qui, actuellement, n'est pas partie à l'élection, c'est-à-dire les Philippines, a volontairement décidé de se retirer de la compétition. Au cours de cette séance, le représentant des Philippines a annoncé que son pays se retirait de la compétition et, donc, des deux scrutins restants, ceci dans le but de faciliter la tâche de l'Assemblée.

36. Comme je l'ai dit, il s'agit là d'un acte volontaire de la part des Philippines et nous leur sommes tous reconnaissants de ce geste d'amitié et de leur esprit de coopération et de solidarité.

37. Mon gouvernement entretient d'excellentes relations avec l'Inde et le Pakistan et je n'ai aucun doute que si l'une ou l'autre des parties décide de se retirer cet après-midi et de se représenter plus tard à un poste au Conseil de sécurité, mon gouvernement lui accordera son appui total.

38. Pour le moment, je voudrais rappeler à l'Assemblée que lors des élections de l'année prochaine le Japon libérera son poste et les Philippines qui, je pense, restent candidat pour lesdites élections comptent poser leur candidature pour ce poste laissé vacant par le Japon, pays qui vient de la même région que les Philippines; je voudrais vous rappeler l'article 144 du règlement intérieur qui parle de la répartition géographique équitable et je voudrais vous rappeler que ma délégation a été membre du Conseil de sécurité moins souvent que l'Inde et le Pakistan et j'espère que l'Assemblée saura s'en souvenir et nous accordera son appui lorsque nous présenterons notre candidature.

39. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a écouté avec un intérêt considérable ce qui a été dit par les représentants du Koweït, du Dahomey, de l'Argentine, de l'Iran, de Maurice, de l'Égypte, de l'Irak, de l'Algérie et de la Thaïlande. Il est tout à fait clair pour nous et pour eux que nous sommes dans une impasse. En fait, nous sommes tout aussi préoccupés par cela et nous sommes tout aussi désireux de résoudre ce problème d'une manière qui soit conforme à la dignité de l'Organisation.

40. Il semble qu'il n'y ait aucune perspective de l'emporter pour l'un ou pour l'autre candidat à la majorité des deux tiers requise pour cette élection au Conseil de sécurité. Etant donné les circonstances, des tentatives ont été faites par des amis bien pensants pour explorer diverses possibilités, mais cela n'a pas débouché sur une solution mutuellement acceptable.

41. Un choix possible qui nous est offert serait de continuer le scrutin avec les risques que cela comporte de nous laisser encore dans l'impasse et sans que soit pourvu le siège afro-asiatique au Conseil de sécurité. Nous devons éviter une telle situation dans l'intérêt de la solidarité afro-asiatique. Par conséquent, ma délégation a décidé de ne pas insister pour ce qui est de la candidature de l'Inde, ceci afin de faciliter le pourvoi du poste laissé vacant par l'Irak.

42. Ma délégation profite de cette occasion pour exprimer sa vive gratitude et sa profonde reconnaissance aux pays qui ont toujours donné leur appui à l'Inde et ont offert, en outre, de maintenir cet appui. Nous sommes également très reconnaissants envers les orateurs précédents qui ont déclaré être décidés à nous appuyer dans l'avenir.

43. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation et au nom de mon gouvernement, je voudrais dire à quel point nous apprécions la déclaration du chef de la délégation indienne. A cet esprit de coopération de l'Inde, le Pakistan répond, je puis en assurer l'Assemblée, par une reconnaissance sincère. Cela non seulement parce que la voie est maintenant libre pour l'élection incontestée du Pakistan au Conseil de sécurité, mais également parce que cette décision renforce l'unité du groupe asiatique.

44. Les élections sont un phénomène normal aux Nations Unies. Parfois, des amis et des voisins sont en compétition. Il n'y a rien là de surprenant, rien de nouveau. Le Pakistan ne voudrait pas être en compétition avec l'Inde et on vient d'ailleurs de souligner qu'il y avait trois candidats pour le siège, mais nous avons posé notre candidature pour défendre un principe que nous considérons comme très important.

45. Les membres de l'Assemblée auront été témoins de ce que, des deux côtés, la campagne électorale a été tout à fait dénuée de rivalités nationalistes ou de confrontations. Il n'y a pas de perdant ou de gagnant, aujourd'hui. S'il y a une victoire, c'est celle du bon sens et de l'amitié.

46. En répondant aux sentiments exprimés par le représentant de l'Inde, je voudrais dire que la décision de sa délégation est un élément de plus qui contribue à l'harmonie que les deux pays tentent d'établir dans leurs relations entre eux et dans le sous-continent tout entier.

47. C'est dans le même esprit de coopération et de bon voisinage que je voudrais dire que lorsque l'Inde présentera sa candidature au Conseil de sécurité, la délégation pakistanaise considérera comme un plaisir et un devoir de l'appuyer.

48. Je voudrais tout particulièrement exprimer ma profonde gratitude à tous les pays qui ont appuyé la délégation pakistanaise, notamment les amis du Pakistan et de l'Inde et, si je puis me le permettre mentionner les noms du Président du groupe asiatique, M. Bishara du Koweït, des représentants de l'Iran et de l'Égypte, M. Hoveyda et M. Abdel Meguid, et du Président du groupe africain, M. Abjibadé du Dahomey, pour la manière désintéressée avec laquelle ils ont cherché à trouver une solution amicale à ce problème.

49. M. YANGC (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole cet après-midi. Cependant, après avoir écouté sérieusement et intensément les divers orateurs qui m'ont précédé, j'ai pensé que je pourrais faire certaines remarques, surtout à la manière de la déclaration qu'a faite le représentant de la Thaïlande. Loin de moi l'idée d'introduire un élément de discorde ou de verser de l'huile sur le feu, si je puis m'exprimer ainsi. Je voudrais dire combien ma délégation est heureuse de voir que l'Assemblée pourra enfin s'ac-

quitter de sa tâche. Nous devons tous féliciter l'Inde et lui exprimer notre gratitude pour son geste magnanime, qui nous donne ainsi la possibilité de procéder cette année à l'élection d'un membre asiatique au Conseil de sécurité. J'exprime également ma reconnaissance aux divers orateurs qui, cet après-midi, ont lancé un appel, ouvrant ainsi la voie au retrait de l'Inde. Je dois dire que, parlant au nom de leurs délégations, ces représentants ont exprimé ce qu'ils avaient pleinement le droit de dire.

50. Je voudrais tout d'abord me référer à la déclaration du représentant de la Thaïlande et le remercier très sincèrement des paroles qu'il a prononcées. Il a déclaré qu'il avait l'impression que les Philippines étaient encore désireuses d'occuper un siège au Conseil de sécurité. Je suis convaincu qu'il a parlé ainsi devant l'Assemblée parce que le groupe asiatique, alors que les scrutins n'aboutissaient à aucun résultat et avant le retrait de la candidature des Philippines, a tenu une réunion au cours de laquelle ma délégation a fait part, pour la première fois, de son intention de retirer sa candidature. Mais c'est également au cours de cette réunion que ma délégation a exprimé son désir d'occuper le siège asiatique au Conseil de sécurité. Je pense en particulier au siège qui sera libéré par le Japon en 1976. Voilà pourquoi, je voulais confirmer ce qu'a dit devant l'Assemblée mon bon collègue, le représentant de la Thaïlande.

51. Je voudrais également ajouter que les élections au Conseil de sécurité, pour ce qui est d'une région précise, sont ouvertes à tous les Membres et qu'il ne pourrait y avoir à l'avance pour qui que ce soit une garantie quelconque d'occuper un siège. Il n'y a pas seulement deux pays en Asie, il y en a une multitude. L'Asie est une vaste région, et nous ne devons pas l'oublier. En outre, les élections au Conseil de sécurité ne peuvent pas faire l'objet de négociations entre les candidats — qu'il s'agisse de deux, trois ou de plusieurs candidats — parce que, comme je l'ai déjà

dit, chaque membre d'une région a le droit, avant les élections, d'annoncer sa candidature.

52. J'ai fait ces remarques non pas pour introduire un élément de discorde, car, comme je l'ai déjà dit, je suis heureux que l'on soit parvenu à un arrangement à l'amiable. Mais je tiens à dire clairement que le point de vue des Philippines, tel qu'il a été exprimé par le représentant de la Thaïlande, n'a pas changé.

53. Le PRÉSIDENT : La coopération dont a fait preuve le représentant de l'Inde mérite nos remerciements.

54. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, nous allons procéder au prochain tour de scrutin, compte tenu du retrait de la candidature de l'Inde. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Hepburn (Bahamas) et M. Talvitie (Finlande) exercent les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	136
<i>Bulletins nuls :</i>	5
<i>Bulletins valables :</i>	131
<i>Abstentions :</i>	8
<i>Nombre de votants :</i>	123
<i>Majorité requise :</i>	82
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Pakistan	123

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, le Pakistan est élu membre non permanent du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 1976.

55. Le PRÉSIDENT : Je félicite le Pakistan et les autres pays qui viennent d'être élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 1976. Je tiens également à remercier les scrutateurs de leur concours.

La séance est levée à 16 h 50.